



COMMUNE DE MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET

SYNTHÉTIQUE DU

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

I. Contexte général

L'année 2019 a été marquée par l'impact de la poursuite des transferts de compétence au profit de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois, particulièrement celle de la piscine bien que la charge de certaines dépenses non clairement identifiables ait continué à être supportée par Montoire durant toute l'année.

La population de la Commune, au 1^{er} janvier 2019 est de 4 051 habitants (population municipale : 3 808 + population comptée à part 243)

La commune associée de Saint-Quentin-Les-Trôo étant incluse dans ces chiffres, respectivement à hauteur de 214 (207 et 7).

Toutefois, les derniers éléments socio-démographiques connus sont ceux de 2018 :

Données socio-démographiques	Commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale totale	4 065			
Nombre de foyers fiscaux	2 434			
Part des foyers non imposables	65,1 %	58,6 %	55,2 %	55,8 %
Revenu fiscal moyen par foyer	21 5015	23 621	25 687	27 147
(source AEF de la DGFIP)				

Le dernier produit des impôts connu est celui de l'année 2018 :

Produits des impositions	Produits en €	Produits par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH et THLV)	1 269 009	312	242	247	326
-> dont produits TH au profit de la commune	809 914	199	146	152	196
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	1 211 040	298	318	252	258
-> dont produits FB au profit de la commune	1 196 416	294	307	244	230
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	62 071	15	16	16	14
-> dont produits FNB au profit de la commune	59 803	15	16	15	13
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	9 080	2	2	2	2

(source AEF de la DGFIP)

II. Priorités du Budget

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement restait la priorité première afin d'améliorer notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune. C'est la raison qui a imposé la mise en place d'un examen rigoureux des engagements de dépenses exercé par le maire, le DGS et la contrôleur de gestion sur la base de demandes dûment étayées des services dépendants (pour l'essentiel les services techniques).

III. Détail des sections

1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibrait au budget à **5 354 641,66 €**.

Les recettes à la clôture, reprise des résultats antérieurs incluse, atteint **5 493 078,25€**.

1.1 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement évolue négativement entre 2018 et 2019 (soit - 3,02 %). Cette évolution se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2018	CA 2019	Variation en valeur	Variation en %
013 – Atténuations de charges	84 997,52	82 850,51	-2 147,01	-2,53
70 – Produits des services	254 653,71	325 667,33	71 013,62	27,89
73 – Impôts et taxes	2 869 976,03	2 726 536,27	-143 439,76	-5,00
74 – Dotations et participations	1 164 743,70	1 162 512,39	-2 231,31	-0,19
75 – Autres produits de gestion courante	76 603,00	84 327,88	7 724,88	10,08
76 – Produits financiers	375 401,03	375 400,59	-0,44	0,00
77 – Produits exceptionnels	72 352,72	26 230,76	-46 121,96	-63,75
042 – Opérations d'ordre	49 627,64	15 326,03	-34 301,61	-69,12
TOTAL	4 948 355,35	4 798 851,76	-149 503,59	-3,02

La diminution globale du volume des recettes est particulièrement la conséquence de transferts de compétences au profit de l'agglomération Territoires Vendômois :

- Un chapitre 70 passablement à la hausse puisque reprenant l'intégralité de la facturation, y compris un rattrapage sur l'année 2018, des prestations de service au profit du budget annexe camping puisque représentant + 52 k€, un produit de l'occupation du domaine public supérieur de 16 k€ à celui de l'an passé (enregistrement des droits d'Orange pour les exercices 2018 et 2019), les autres recettes se compensant quasiment entre celles à la hausse et à la baisse.

- En corolaire, le chapitre 74 subit une quasi-stagnation dans la mesure où l'Etat a compensé 50 % de la baisse 2018 de la Dotation de solidarité rurale cible. Le seul impact négatif étant celui de la baisse de la population.

- Un chapitre 75 également à la hausse de plus de 10 % depuis la prise en compte du loyer de la chambre funéraire (8,4 k€)

- Des produits exceptionnels (Chapitre 77) à un niveau largement plus bas que l'an passé avec une seulement quelques cessions d'actif mobilier en 2019.

1.2 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 est, elle à la hausse de 2,06 %, se répartissant de la façon suivante :

Chapitre	CA 2018	CA 2019	Variation en valeur	Variation en %
011 – Charges à caractère général	904 507,91	760 281,82	-144 226,09	-15,95
012 – Charges de personnel	2 038 498,76	1 904 143,91	-134 354,85	-6,59
014 – Atténuation de produits	296 058,00	318 552,00	22 494,00	7,60
65 – Autres charges de gestion courant	650 842,94	787 851,55	137 008,61	21,05
66 – Charges financières	308 198,33	312 049,31	3 850,98	1,25
67 – Charges exceptionnelles	4 576,01	6 703,40	2 127,39	46,49
042 – Opérations d'ordre	547 755,84	669 388,75	121 632,91	22,21
TOTAL	4 892 667,70	4 993 640,06	100 972,36	2,06

NS : non significatif

L'an passé la diminution des dépenses de fonctionnement a été quasiment équivalente à celle des recettes. Il n'en a malheureusement pas été le cas en 2019 puisqu'on assiste à un mouvement contraire accentuant l'effet de ciseau bien connu qui érode depuis des années notre capacité d'autofinancement.

Le chapitre 011 a enregistré la baisse espérée compte tenu d'un travail de contrôle poussé par les services mais n'a pas encore constaté les incidences des transferts de compétences, notamment de celle de la piscine puisque Montoire a continué à assumer le paiement de ses fluides, les consommations propres à cet équipement étant à ce jour difficilement identifiables.

On constate sur les charges de personnels une baisse significative de plus de 6,5 % dues, outre le transfert des compétences, pour l'essentiel à des remplacements non effectués et réglés en interne pour des agents qui sont partis (responsable des services techniques) ou qui sont désormais rémunérés à mi-traitement compte de la durée de leur arrêt de travail.

Le chapitre 65 subit une hausse conséquente de plus de 21 %, l'essentiel étant imputable au versement d'équilibre de 112 K€ au profit du budget annexe du camping afin d'assurer son équilibre, notamment en vue de travailler sur un nouveau mode de gestion à l'avenir. D'autre part, la trésorerie nous a enfin demandé de constater la défection pour insuffisance d'actifs des entreprises à hauteur de 25 K€ de créances qu'avait encore la commune dans le cadre du dossier Altia (ex-Desmarais).

La légère hausse enregistrée au niveau des charges d'emprunt tient compte de l'incidence sur une année pleine des derniers emprunts réalisés pour la place Clemenceau mais tenant également compte de la structure de notre dette qui fait décroître dans le temps la part d'intérêts et augmenter la part de remboursement du capital.

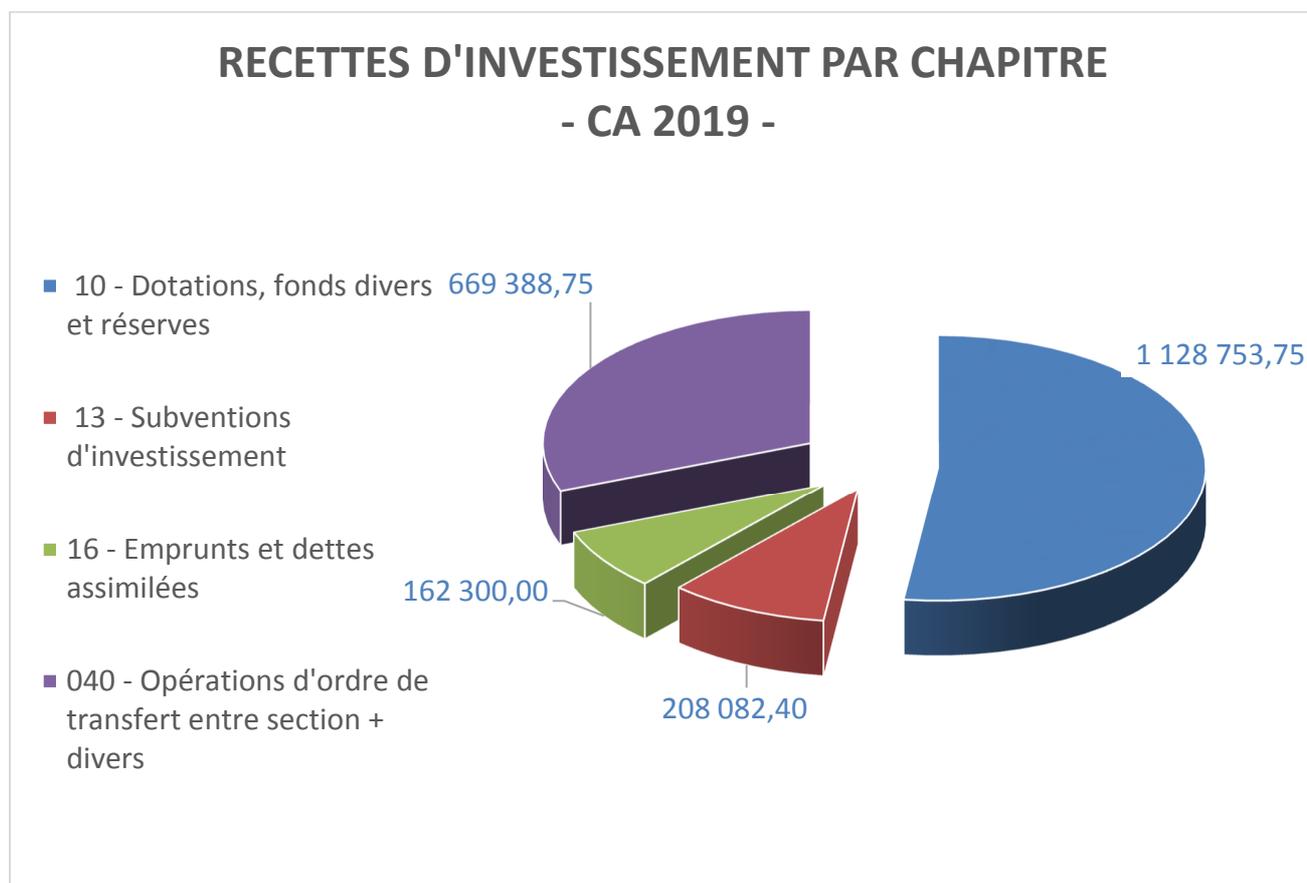
L'évolution du chapitre 67 n'est aucunement significative tant sur le montant que sur le taux.

La hausse relativement importante du chapitre 042 est la conséquence des écritures de rattrapages importants d'amortissements sur l'exercice 2019 à hauteur 164 k€, partiellement compensées par la baisse de cession d'actifs par rapport à 2018.

2. Section d'investissement

La section d'investissement se clôture avec des montants respectifs de 2 168 524,90 € en recettes et de 1 303 293,17 € en dépenses propres à l'exercice.

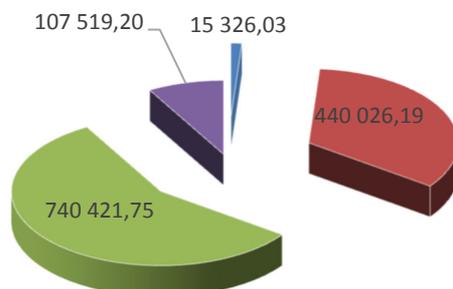
2.1 Recettes d'investissement



L'emprunt réalisé est un emprunt relai pour la TVA afférents aux travaux 2018 de la Place Clemenceau

2.2 Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - CA 2019



- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section
- 16 - Emprunts et dettes assimilés
- Dépenses d'équipement - Place Clemenceau
- Dépenses d'équipement - Autres

Les réalisations 2019 :

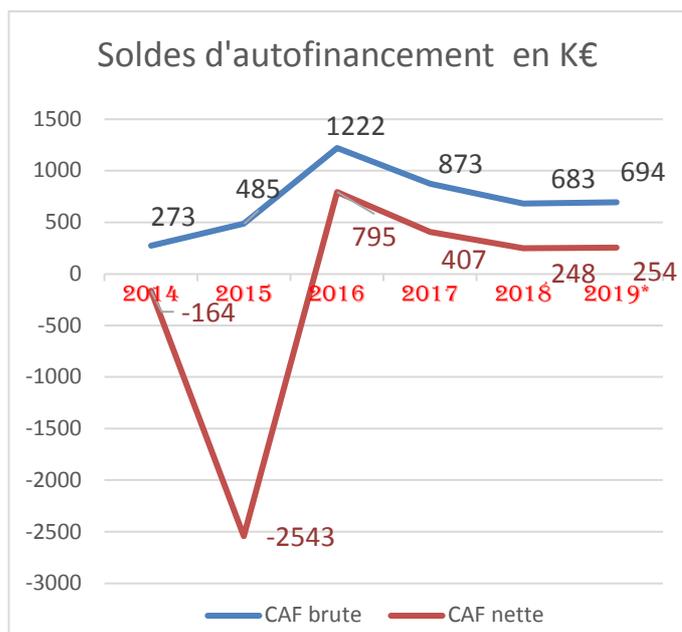
Opérations individualisées		8 Cavurnes	3 565,73
Aménagement place Clemenceau	740 421,75	Chaudière gaz pour Musikenfête	3 563,86
Autres équipements et études		Travaux de purge du coteau	3 462,00
Toitures église st-Oustrille (études)	6 600,00	Matériel de mise à l'eau pour piscine	3 022,36
Diverses missions de maîtrise	4 130,40	33 tables + chariot salle des Fêtes	2 740,39
Licences informatiques	34 869,60	Escalier secours Pasteur	1 200,00
Divers matériels informatique	6 258,00	Sécauteur électrique et batterie	1 188,00
Fenêtres logement locatif rue Pasteur	5 224,55	Travaux éclairage public	1 171,08
Chauffage vestiaires gymnase Ferry	3 940,36	Divers	26 582,87
		TOTAL	847 940,95

IV. Budgets consolidés

La consolidation des budgets se présente comme-ci après :

	CA 2018		CA 2019	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Budget principal				
Dépenses	1 359 116,69	5 011 903,87	2 022 433,60	4 758 970,74
Recettes	2 202 647,58	6 283 889,05	2 193 332,99	5 493 078,25
Résultats	843 530,89	1 271 985,18	170 899,39	734 107,51
Budgets annexes				
Camping				
Dépenses	15 584,39	75 435,39	25 866,32	190 218,65
Recettes	14 892,34	66 611,27	21 399,14	193 353,63
Résultats	- 692,05	- 8 824,12	- 4 467,18	3 134,98
Lotissement Croix de Fosse				
Dépenses	7 424,00	0,10	7 424,00	0,10
Recettes	-	-	-	-
Résultats	- 7 424,00	- 0,10	- 7 424,00	- 0,10
Urbanisation secteur Gare				
Dépenses	3 780,12	160 684,74	232 149,70	14 216,44
Recettes	4 166,67	-	-	-
Résultats	386,55	- 160 684,74	- 232 149,70	- 14 216,44
TOTAL				
Dépenses	1 385 905,20	5 248 024,10	2 287 873,62	4 963 405,93
Recettes	2 221 706,59	6 350 500,32	2 446 881,83	5 686 431,88
Résultats	835 801,39	1 102 476,22	- 73 141,49	723 025,95

V. Épargne brute et épargne nette



CAF brute : Capacité d'autofinancement brute

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

CAF nette : Capacité d'autofinancement nette

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. *La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement une fois ses dettes remboursées.*

< * Chiffres pas encore confirmés par le comptable public pour ce qui concerne l'exercice 2019. Des différences pouvant exister dans la mesure où le Trésor Public retraite certaines données.

La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu majeur pour permettre à notre commune de réaliser des investissements conséquents et maintenir l'attractivité de la cité. Les CAF de la ville s'étaient améliorées en 2016 mais a enregistré en 2017 et 2018 de nouveaux tassements. L'année 2019 a enfin renversé la tendance puisque bien que très faible, cette évolution est de nouveau dans un sens positif. Confirmation de la prise de mesures d'économies de fonctionnement énergiques.

VI. L'endettement de la commune

La commune a eu recours à un seul emprunt en 2019. C'est un emprunt relai pour la TVA afférents aux travaux 2018 de la Place Clemenceau d'un montant de 160 000 € sur au maximum 2 ans au taux de 0,31 %.

Le ratio par habitant qui mesure l'encours de la dette est de **2 281 €** pour la ville de Montoire. Il est supérieur à ceux du niveau départemental (862 €) régional (759 €) et national (762 €). Le recours à l'emprunt doit rester prudent. (Références des moyennes des communes de même strate - année 2018).

Toutefois, il n'est guère réaliste dans la mesure où le fonds de soutien de l'Etat au réaménagement de l'emprunt structuré dont nous sommes sortis en 2015, n'est pas pris en considération, contrairement à ce que l'Etat avait annoncé.

Ce ratio est largement faussé par cet artifice puisque, compte tenu des modalités de versement de ce fonds, nous avons été contraints de nous réendetter à hauteur du montant total de l'aide au titre de ce fonds soit à hauteur de 5 255 552,82 €.

Ainsi la dette qui apparaît au 31 décembre 2019 à 8 959 351,27 €, devrait-elle être diminuée de 3 378 569,67 €.

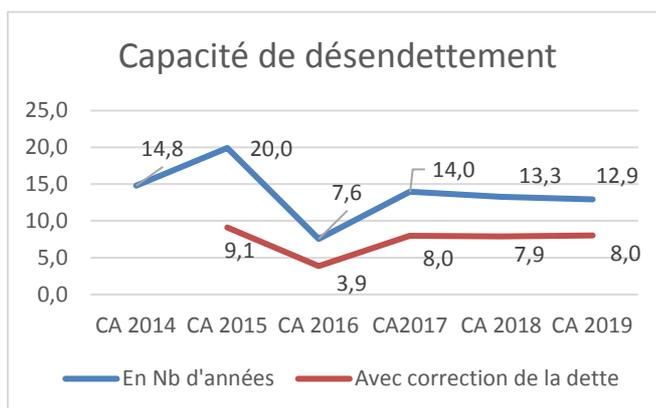
La dette nette (dette corrigée) s'élève ainsi à 5 580 781,60 €.

Ce ratio de dette par habitant se réduit ainsi à 1 372,87 €

Le recours à l'emprunt nous est désormais vivement déconseillé au niveau de notre budget principal.

Il est à signaler que le recours à un emprunt relais ne rentre pas à proprement parler dans cet esprit. Cette dette - même si elle est budgétaire - n'a en effet, comme les lignes de trésorerie, vocation qu'à anticiper une recette certaine à venir. Dans le cas présent, le Fonds de Compensation sur la TVA des travaux de réaménagement de la Place Clemenceau (cf commentaires ci-dessus).

VII. Capacité de désendettement



Ratio capacité de désendettement :

Il mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette.

Ce ratio répond à la question suivante : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

Le résultat est présenté en années et peut être mis en regard de celui de collectivités comparables et/ou de moyennes de strate. Pour l'apprécier de la manière la plus fiable possible, il faut analyser l'évolution de ce ratio.

Compte tenu de l'explication figurant au point précédent, pour avoir une lecture plus significative, il convient de corriger l'endettement du montant restant à percevoir au titre du fonds de soutien de l'Etat.

Nous pouvons constater à nouveau sur 2019 un quasi-maintien de l'amélioration notée en 2018.

VIII. Niveau des taux d'imposition

Le conseil municipal précédent les a laissés au même niveau sur la période 2011-2015, mais ils ont été modifiés par le préfet après saisine de la Chambre régionale des comptes en 2015 avant réaménagement de l'emprunt structuré qui pesait sur la commune. La commune a argumenté et réussi à réduire l'augmentation que souhaitait appliquer le préfet.

Les taux ont été maintenus depuis

Taxes	2011 à 2015	Demandés par le préfet	Arrêtés par le préfet en 2015	2016-2019
TH	14,62 %	18,69 %	17,87 %	17,87 %
TFB	23,50 %	30,04 %	28,73 %	28,73 %
TFNB	49,72 %	63,55 %	60,79 %	60,79 %

IX. Ratios relatifs à l'autofinancement

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	610.694	150	220	186	203
Résultat comptable = A - B = R	197.918	49	145	120	137
Produits de fonctionnement réels	4.504.300	1.108	1.084	980	1.012
Charges de fonctionnement réelles	3.821.626	940	874	808	829
Capacité d'autofinancement brute = CAF	682.673	168	209	172	183
Produits de cessions d'immobilisations	63.000	15	27	19	30
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	248.409	61	143	105	105
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	248.409	61	143	105	106

(source AEF de la DGFIP résultats définitifs 2018)

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

Ratios obligatoires : Les valeurs de 2019 sont les suivantes :

1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	:	1 009,52 €
2. Produits des impositions directes / Population	:	527,63 €
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population	:	1 180,03 €
4. Dépenses d'équipement brut / Population	:	209,32 €
5. Encours de dette / Population	:	2 280,76 €*
6. DGF / Population	:	220,88 €

* Cf commentaires supra

X. Effectifs de la collectivité et charges de personnels

- Les effectifs de la Commune au 31 décembre 2019 se répartissent comme suit :

Agents titulaires	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Emplois pourvus au 31/12/2018	1	6,60	41	48,60
Emplois pourvus au 31/12/2019	1,64	3	43	47,64
Variation	+0,64	- 3,6	+ 2	- 0,96

- Agents non-titulaires et emplois de droit privé

Agents Contractuels de droit public (CDD)	Motif du contrat Loi du 26/01/1984 modifiée			TOTAL (en nombre)
	3-3-2°	3-a-3	3-1	
Emplois pourvus	1 catégorie A	1caT B, 1 Cat C	2 Cat C	5

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-a-3 : accroissement temporaire d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à service à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

Agents de droit privé	Apprentis	Emploi d'avenir	TOTAL
Emplois pourvus	3	1	4

- L'évolution de la charge que représente ces personnels est la suivante :

	CA 2018	CA 2019
012 - Charges de personnel	2 038 498,76	1 904 143,91
014 – Atténuation de charges	84 997,52	82 850,51
Charges nettes du personnel	1 953 501,24	1 821 293,40
Variation 2018/2019		-6,77 %

Cf les explications dans l'évolution de dépenses.

BUDGETS ANNEXES

1. Budget Funéraire

L'exploitation du service n'étant plus communale, et l'activité étant exercée par une entreprise louant depuis le 1^{er} janvier 2019 l'équipement à la commune, il n'a pas été nécessaire de maintenir de budget annexe pour l'activité.

2. Budget Camping

Excédent de 3 134,98 € en fonctionnement

Déficit de 4 467,18 € en investissement

Fonctionnement

Dépenses

	2018	2019	Variation	
			en montant	en %
002 - Déficit de fonctionnement reporté		38 051,39	38 051,39	NS
011 – Charges à caractère général	20 324,83	20 282,93	-41,90	-0,21
012 – Charges de personnel	52 387,24	104 666,01	52 278,77	99,79
014 – Atténuation de produits		1 707,03	1 707,03	NS
65 – Autres charges de gestion courant	2 216,47	9 033,24	6 816,77	307,55
66 – Charges financières		1 341,87	1 341,87	NS
042 – Opérations d'ordre	5 761,48	15 136,18	9 374,70	162,71
TOTAL	80 690,02	190 218,65	109 528,63	135,74

Elles enregistrent la reprise d'un déficit déjà constaté en 2018 pour plus de 38 K€. Les charges de personnel ayant presque doublées dans la mesure où il a été procédé à un important rattrapage de refacturation des prestations du budget principal au budget annexe et que ces prestations au titre de l'exercice 2019 ont été intégralement été refacturées.

Le chapitre 011 a connu une quasi-stagnation

Le chapitre 65 a augmenté de plus 300 % correspondant à une régularisation d'écriture de TVA

Quant aux dépenses du chapitre 66, elles correspondent aux premiers paiements liés au remboursement de l'emprunt contractés pour les nouveaux mobil-homes.

	2018	2019	Variation	
			en montant	en %
Recettes de l'activité hébergement	49 479,08	65 552,53	16 073,45	32,49
Recettes de l'activité restauration rapide	1 376,30	243,43	-1 132,87	-82,31
Subvention d'équilibre du budget principal		111 941,00	111 941,00	NS
Divers	4,07	0,06	-4,01	NS
042 – Opérations d'ordre	603,00	15 616,61	15 013,61	2489,82
TOTAL	51 462,45	193 353,63	141 891,18	275,72

Nous sommes revenus à un chiffre d'affaire des activités d'hébergement du même niveau que les années passées (excepté 2018)

La restauration rapide telle qu'organisée précédemment, trop chronophage, n'était pas rentable a été quasiment abandonnée. Seules quelques boissons et glaces sont encore proposés à la vente.

Il a été décidé que le budget principal verserait à ce budget annexe une subvention d'équilibre lui permettant de revenir à une situation plus saine dans l'optique d'une réflexion à mener pour un mode de gestion différent.

Investissement

Les travaux ont été des plus limités et ont consisté pour l'essentiel à des travaux - réalisés en régie - de mises aux normes nécessaires et de finition suite à l'installation des nouveaux mobil-homes : 15,6 K€.

Au regard, les amortissements des immobilisations génèrent un peu plus de 15 K€

Dettes : En termes d'endettement, est directement imputé sur ce budget un emprunt de 100 000 € contracté à 0,99 % pour les gros investissements réalisés en 2018.

A compter de cette année et pour une période de 10 ans, il en a résulté une annuité constante de 10.552,44 €.

3. Budget Urbanisme Secteur Gare

Déficit en fonctionnement à 14 216,44 €

Déficit en investissement à 232 149,70 €.

Les seules dépenses enregistrées en 2019 correspondent aux frais financiers tant liés à l'emprunt contracté pour l'achat des terrains à RFF, que la charge financière du déficit à financer sous l'aspect trésorerie que supporte le budget principal et qui a été refacturé pour les 4 années passées.

L'équilibre étant assuré par les prévisions des ventes des terrains.

Dettes : Le remboursement de l'emprunt d'un montant initial de 150 000 €, contracté en 2014 au taux de 2,03 % représentait une annuité fixe de 31 236,04 € et s'est éteint cette année.

4. Budget Lotissement de Croix de Fosse

Déficit en fonctionnement à 0,10 €

Déficit en investissement à 7 424,00 €.

Comme depuis plusieurs années, ce budget n'a enregistré aucune autre écriture que celles de reprise des résultats antérieurs

La présente note sera disponible sur le site internet de la mairie de Montoire-sur-le-Loir. (www.mairie-montoire.fr)